

INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET LA RÉALISATION D'ÉTUDES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES

Au Conseil communal de et à 7700 MOUSCRON

Votre interlocuteur: Raphaël Durant Tél: 071/20.28.81 - Fax: 071/33.42.36 E-Mail: raphael.durant@igretec.com Vos références:

Nos références à rappeler : KC/RD/SL/632 - 31-24660

Charleroi, le 24 mai 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir vous faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire de notre intercommunale, le <u>mercredi 26 juin 2019 à 16h30</u>, en nos locaux boulevard Mayence, 1/1 - 6000 Charleroi, salle « Le Cube » (7ème étage).

Ordre du jour :

- 1. Affiliations/Administrateurs;
- Modifications statutaires ;
- Comptes annuels regroupés arrêtés au 31/12/2018 Comptes annuels consolidés IGRETEC/SORESIC arrêtés au 31/12/2018 - Rapport de gestion du Conseil d'administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes;
- 4. Approbation des comptes annuels regroupés arrêtés au 31/12/2018 ;
- 5. Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD;
- 6. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2018 ;
- 7. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2018 ;
- 8. Transfert des compétences de la Commission permanente du Secteur 4 au Conseil d'Administration :
- 9. Création de la S.A. SODEVIMMO;
- 10. Rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participations ;
- 11. Tarification In House: modifications et nouvelles fiches;
- 12. Désignation d'un réviseur pour 3 ans ;
- 13. Renouvellement de la composition des organes de gestion.

../..

Nous attirons votre attention sur les articles du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivants, à savoir :

- L1523-12 §1^{er}, à défaut de délibération, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente, et ce pour chacun des points de l'ordre du jour;
- L1523-13 §1^{er} (alinéas 4 et 5), la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associés.

L'article L1523-23 §1^{er} al.2 du CDLD prescrit d'informer chaque membre des conseils communaux et provinciaux associés de notre rapport de gestion. A cet effet, vous trouverez, en annexe, les courriers nominatifs destinés à chacun des membres de votre Conseil.

Nous vous rappelons que vous avez accès, via l'Extranet Communal, à diverses informations selon le ou les secteurs auxquels vous appartenez.

Nous comptons beaucoup sur votre présence et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments tout dévoués.

Pour le Président.

Renaud Moens Directeur Général

<u>Annexes</u>: 5 délégations, 1 modèle de délibération, 1 commentaire des points de l'ordre du jour et les rapports financier et de gestion 2018.

→ Les délégués sont priés de se présenter ½ heure avant l'Assemblée générale afin de signer la liste de présences.